

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-215 du 29 Juillet 1980

chargeant le Camarade Gratien  
CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire de l'intérim du Camarade Michel ALLADAYE, Ministre de la Justice Populaire pour compter du 28 Juillet 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 80-209 du 25 Juillet 1980 chargeant le Camarade VILON-GUEZO Romain, Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 Juillet au 31 Août 1980 ;

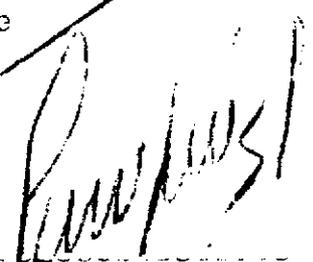
DECRETE

Article 1er. - Pour compter du 28 Juillet 1980, le Camarade Gratien CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice Populaire pendant l'absence du Camarade Michel ALLADAYE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Juillet 1980

pour le Président de la République,  
Le 1er Vice-Président de l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire Chargé de  
l'intérim,

  
Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 SPD 4 IGE et ses Sections 4 MJP-MACP 6 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1. Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6.-